



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Arrêt de l'équipe cycliste de l'armée de terre et devenir des coureurs

Question écrite n° 4407

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le devenir des coureurs cyclistes de l'équipe de l'armée de terre suite à l'annonce, faite mi-novembre 2017, de l'arrêt de cette équipe à la fin de l'année 2017. Sans revenir sur les motivations qui ont poussé le ministère à mettre fin à l'engagement de cette équipe, qui véhiculait pourtant une image positive de l'institution auprès du public, il tient à lui faire part des difficultés liées au caractère tardif de cette annonce, alors que la plupart des équipes cyclistes avaient déjà constitué leur effectif de coureurs, et il regrette que les services du ministère n'aient pas su délivrer rapidement les documents administratifs permettant aux coureurs, dont le statut est militaire, de pouvoir s'engager auprès d'une autre formation. Il lui demande comment l'État compte accompagner les coureurs qui auront connu, malgré eux, un arrêt dans leur carrière de sportif de haut niveau.

Texte de la réponse

Le ministère des armées s'est attaché à prendre en compte l'avenir des membres de l'ECAT, qui bénéficient ainsi d'un accompagnement adapté à leur situation individuelle et à leurs aspirations. Certains membres de l'ECAT ont d'ores et déjà reçu l'assurance d'intégrer une autre équipe professionnelle de cyclisme. D'autres, en voie de reconversion professionnelle, bénéficient de la mise en place par le ministère des armées, en liaison avec la fédération française et la ligue nationale de cyclisme, d'un dispositif visant à leur permettre de poursuivre éventuellement leur carrière sportive au sein d'un club amateur ou professionnel durant la saison 2018. Les coureurs concernés conserveront, durant cette période, le statut militaire et les droits qui s'y attachent. Enfin, les autres membres de l'ECAT seront maintenus au sein du groupe des sportifs de haut niveau porté par le centre national des sports de la défense (CNSD). Dans le même temps, le ministère des armées tient à réaffirmer la priorité qu'il accorde à sa contribution au vivier des champions nationaux, notamment dans la perspective des Jeux olympiques (JO) et paralympiques de 2020 et de 2024. La ministre des armées a ainsi décidé d'identifier dans ses effectifs 12 sportifs de haut niveau au profit du cyclisme français. Ces sportifs, sélectionnés par le CNSD en relation avec les instances cyclistes nationales, bénéficieront de conditions de préparation et d'entraînement à la hauteur des ambitions que le ministère s'est fixé pour les grandes échéances sportives internationales à venir. A cet égard, il est rappelé que le ministère des armées est le premier employeur de France de sportifs de haut niveau, avec 103 athlètes, répartis au sein de 20 fédérations (athlétisme, cyclisme, ski, voile, judo, escrime...), dont plusieurs détenteurs de titres mondiaux et olympiques. Des efforts en matière de recrutement et d'accompagnement sont engagés dès maintenant au titre de la préparation des JO de 2020 et de 2024 pour améliorer les résultats obtenus lors des dernières olympiades de 2016 au cours desquelles 51 sportifs soutenus par les armées (dont 14 paralympiques) ont remporté un total de 18 médailles (dont 6 paralympiques). Depuis la mise en place de ce dispositif de soutien, en 2004, les sportifs de haut niveau de la défense ont obtenu 61 médailles lors des Jeux olympiques et paralympiques d'été et d'hiver.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4407

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 118

Réponse publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1662